



Mairie de Tenteling

4 rue Principale 57980 Tenteling
Tél : 03 87 02 51 80
Fax : 03 87 02 44 16
Internet : tenteling.fr
E-mail : contact@tenteling.fr

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
30 septembre 2026

Sous la Présidence de M. KLEIN Ralph, Maire

Présents : MM. HAUSER, LAUER, MANDIS, WILLMANN, KLINK
Mmes COCCIOLONE, FLAUS, KIHLE, LAUER, ARAUJO, HELL

Absents excusés : Mme HOFF avec procuration à Mme COCCIOLONE
M. ROSENKRANZ avec procuration à Mme FLAUS

Le Conseil adopte le Procès-Verbal de la réunion du 26 juin 2026, à l'unanimité des membres présents et désigne Mme MARTON Sabine comme secrétaire de séance.

1°PROJET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE FORBACH

Le Maire rappelle que l'aménagement de l'entrée du village concerne le principal projet pour cette année. Il explique au Conseil Municipal avoir demandé à Monsieur Laurent Fuchs, représentant de notre bureau d'étude, d'assister au Conseil municipal de ce soir.

En effet, la MATEC avait fait un chiffrage provisoire de cette étude au préalable, afin de définir l'enveloppe qu'il fallait prévoir pour réaliser ces travaux lors de l'élaboration du budget primitif 2026.

Or après reprise de ce projet par le bureau d'études Guelle et Fuchs, une différence non négligeable sur les travaux à réaliser est constatée.

Le Maire invite Monsieur Fuchs à expliquer les raisons de ces différences.

Après toutes ces explications, Le maire invite le conseil municipal à valider ces nouveaux chiffres actualisés, à savoir :

- **Lot 1 : 248 479 € HT soit 298 175 € TTC**
- **Lot 2 : 220 879 € HT soit 265 055 € TTC**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide ces nouveaux montants ainsi que l'avenant n°1 de la convention d'Honoraires de maîtrise d'œuvre, soit 24 876 € HT

2° ENQUETE PUBLIQUE PLU TENTELING-EBRING

Le Maire informe que conformément à l'arrêté municipal n° 10/2026 du 09/09/2026, l'Enquête Publique relative à la révision de notre PLU, se déroulera en mairie de Tenteling du 05 octobre 2026 au 06 novembre 2026 inclus.

A cet effet, ont été désignés par le Tribunal Administratif de Strasbourg en Qualité de Commissaire enquêteur Monsieur Claude MAURY et Monsieur Philippe HENNEQUIN en qualité de Commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra consulter les pièces du dossier de la révision de PLU et présenter leurs éventuelles observations sur un registre mis à leur disposition.

Les pièces du dossier seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site de la commune sous les références : <https://www.tenteling.fr> aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 05/10/2026 de 8h00 à 10h00
- Le jeudi 22/10/2026 de 16h00 à 19h00
- Le vendredi 06/11/2026 de 17h à 19h00

La publication de cette enquête publique a été faite dans deux journaux différents conformément à la réglementation, à savoir au Républicain Lorrain et La Semaine.

Le Conseil Municipal en prend acte.

3° SEW USOCOM – DDAE CONSULTATION DE PUBLIC ET DES COLLECTIVITES

Le Maire informe que la société « SEW USOCOM » installée sur la ZAC de Forbach Sud à Oeting, a déposé une demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation de son activité de fabrication de moteurs électriques.

Cette demande concerne les communes dont le territoire est à moins de 3 km de l'entreprise. En complément à la procédure de consultation publique actuellement en cours et qui se déroule du 10/08/2026 au 10/11/2026, le Conseil municipal de Tenteling- Ebring est appelé par le Préfet de la Moselle, à donner son avis sur cette demande, notamment au regard des incidences environnementales notables (conformément aux dispositions de l'art. R81-18 du Code de l'environnement).

A noter que le dossier est tenu à la disposition du public sur le site Internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/dde-site-sew-usocome-forbach>

Le Maire invite le Conseil municipal, compte tenu de ces précisions à émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale.

4° CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – CAFPF

Le Maire explique qu'expérimentée puis mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national, la Convention Territoriale Globale (CTG) est aujourd'hui le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les Caf, pour maintenir et développer les services aux familles. Elle formalise un projet social de territoire partagé sur les champs d'interventions communs, comme la petite enfance, la parentalité, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'habitat.

La CTG a pour ambition de couvrir l'ensemble des missions de la CAF sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France. L'objectif principal est de maintenir et de développer les services aux familles. Depuis 2022, cette nouvelle forme de contractualisation est obligatoire afin que les communes membres continuent à bénéficier des aides de la CAF.

L'échelon intercommunal est privilégié pour la pertinence de l'analyse des besoins et la construction de réponses efficaces, évitant toute concurrence involontaire entre communes et favorisant la complémentarité et la cohérence des réponses aux besoins de la population.

Ainsi, il est proposé de contractualiser avec la CAF sur des politiques ciblées :

- **la petite enfance et le soutien à la parentalité,**
- **l'accès aux droits,**
- **l'animation de la vie sociale et la jeunesse.**

Il est proposé au Membres du conseil municipal l'adoption de la motion suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Vu la Convention Territoriale Globale de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France 2022-2026,

CONSIDERANT que la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire, afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population dans une logique d'intervention globale,

CONSIDERANT la nécessité de signer la CTG avant la fin de l'année 2026, afin de conserver les financements alloués par la Caf sur l'ensemble du territoire,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030, et tout document y afférent.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030, et tout document y afférent.

5° RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE – MAIRE ET ELUS -SARRE ET MOSELLE

Le Maire informe du renouvellement de notre contrat d'assurance individuelle Accident « Maire et Elus » souscrit auprès des assurances : « SARRE ET MOSELLE » et qui arrive à échéance le 31/03/2027.

Le coût de ce contrat annuel se chiffre à 545 € TTC et dont les différentes garanties octroyées se trouvent dans les pochettes.

Compte tenu de ces précisions, le Maire demande au conseil de l'autoriser à renouveler ce contrat d'assurance « Maire et Elus » auprès de « Sarre et Moselle » échéance au 01/04/2027, pour un coût annuel de : 545 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire renouveler ce contrat d'assurance.

6° DMA – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire explique qu'afin de régulariser certaines opérations d'investissement, il est demandé au Conseil Municipal de procéder aux transferts suivants :

Opération à Créditer :

- 10002 – Bâtiments communaux : + 30 000 € (presbytère)
- 10013 – Salle communale : + 20 000 € (clim)
- 10047 – Captage des Eaux city stade : + 600 € (régul facture)

Soit au Total : + 50 600 €

Opération à débiter :

- 100005 – Travaux Développement Durable : - 50 600 €

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à procéder à ces différentes opérations de transfert.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à procéder à ces différentes opérations de transfert.

7° CONVENTION TRIPARTITE-Catsfamily57- 30millions d'Amis-Commune

Le Maire informe, lors du CM du 17/04 dernier, il proposait de signer une convention avec la SPA de Forbach pour la capture et la stérilisation des chats errants.

Or, à réception de ladite convention, il s'avère que la capture des chats à stériliser ainsi que le transport vers le vétérinaire, incombaient à la commune.

Aussi, ne disposant pas du personnel, ni de l'équipement nécessaires pour effectuer ces différentes tâches, nous nous sommes adressés à l'association « Catsfamily57 » de Holving, qui nous propose de réaliser ces différentes tâches via une convention de partenariat, incluant les opérations de trappage, de transport des chats chez le vétérinaire partenaire résidant à Puttelange aux lacs, et de les ramener après stérilisation sur le lieu de capture.

Pour ce faire, la commune dispose d'un budget de 2 750 €, alloué par la fondation « 30 millions d'amis » concernant environ 25 chats pour l'exercice 2026. A noter que cette convention sera à renouveler en 2027.

A noter que nous disposons également de 2 ambassadrices au sein de notre collectivité en la personne de Madame Camille HELL conseillère municipale, et d'Amandine GAUTHIER employée à la commune.

Compte tenu de ces précisions, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les différentes conventions de partenariat avec la Fondation « 30 millions d'Amis » ainsi que « Catsfamily57 ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à procéder à ces différentes opérations de transfert.

8° CLIMATISATION CLOS DES SAULES - CANTINE

Le Maire rappelle comme annoncé dernièrement, et compte tenu des 6 périodes caniculaires enregistrées cet été, nous avons sollicité deux entreprises pour installer la « clim » au clos des Saules.

Il s'agit de :

- La Sté « AR Chauffage » de Longeville les St-Avold (entreprise qui nous a déjà installé des climatiseurs dans nos écoles) et qui nous propose :
 - 5 climatiseurs au clos des saules, de type Monosplit pour un coût global de 19 850 € HT soit 23 820 € TTC ;
 - 1 climatiseur dans la salle sous la mairie et qui fait office de cantine et péricolaire, pour un coût de 3 281, 10 € HT soit 3 937,32 € TTC ;

Au total cela représente : 23 131,10 € HT soit 27 757,32 € TTC

- La Sté « KLIMA BECKER » Ste allemande avec antenne à Sarreguemines, qui nous propose :
 - 6 Climatiseurs pour le clos des saules pour un coût de : 55 126,25 € HT soit 66 151,50 € TTC.(A noter que la cantine et le péricolaire n'ont pas été chiffrés).

Compte tenu de ses précisions, le maire propose de retenir la Sté « AR Chauffage » de Longeville les St-Avold pour un coût de 23 131,10 € HT soit 27 757,32 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents retient la Sté « AR Chauffage ».

9° ACQUISITION D'UN NOUVEAU TRACTEUR

Le Maire explique que depuis plusieurs mois déjà, nous enregistrons d'innombrables interventions sur notre tracteur communal qui rentrera bientôt dans sa 16^{ème} année d'activité. Aussi et pour éviter des factures d'entretien qui sont de plus en plus élevées, le Maire a demandé à Monsieur Hauser, de prospecter pour avoir un aperçu des prix qui se pratiquent actuellement, soit pour une bonne occasion, soit pour un tracteur neuf le cas échéant ;

La parole est donner à Monsieur HAUSER.

Après ces explications, le Maire propose d'acquérir un nouveau tracteur auprès de l'entreprise « LMF Motoculture » de Keskastel, concernant 1 tracteur John Deere de démonstration pour un coût de 67 850 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents retient l'entreprise « LMF Motoculture » de Keskastel.

10° DEMANDE DE SUBVENTIONS DIVERSES

Le Maire informe avoir été sollicité pour l'attribution de diverses subventions :

- 1) De l'APEI Moselle dans le cadre de l'opération « brioches de l'amitié » qui aura lieu du 05 au 11 octobre 2026.
Cette collecte contribuera à améliorer les conditions de vie, d'accueil et de bien-être d'enfants et adultes accompagnés dans les établissements et services de l'APEI Moselle. Notre contribution consistera à commander 5 cartons constitué de 7 brioches pour un coût de 5 € chacune, soit 175 €.
- 2) De l'AMF (Association des Maires de France) qui intervient pour les communes sinistrées cet été par d'innombrables incendies (voir communiqué dans les pochettes). Le maire explique que chaque commune devrait se sentir concernée, et par conséquent, il propose d'allouer la somme de 500 € afin d'apporter notre contribution aux communes sinistrées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuvent les montants des subventions.

11° DIVERS

- a) Refonte de notre site Internet de la commune :

Le Maire rappelle que le site internet de la commune a subi une refonte complète. Ces travaux ont été réalisés par « El-Thierry TARUFFI », entrepreneur individuel, en collaboration avec notre collègue Gilles Rosenkranz (absent ce soir) et qui en sera le Gestionnaire.

Le coût des travaux entrepris s'élève à : 2 376 € TTC.

Le Maire tient encore à remercier tout particulièrement Gilles, pour son investissement, car il travaille pratiquement tous les jours et depuis quelques semaines déjà sur ce site, notamment pour le faire vivre.

- b) Point de situation sur les effectifs de nos écoles :

Pour se faire, le maire passe la parole à Noémie FLAUS qui a en charge les affaires scolaires et périscolaires.

- c) Travaux d'aménagement prévus au Presbytère :

Ces travaux font suite à la demande de location des deux infirmières, qui souhaitent s'installer à Tenteling. Les devis sont en cours, notamment pour la mise en conformité de l'électricité, ainsi que des travaux de peinture et de réfection du sol.

A noter que pour régulariser la situation vis-à vis de l'évêché, une convention devra être signé entre la commune, le Conseil de Fabrique et l'évêché, convention qui sera renouvelable tous les 6 ans.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention type proposée par l'évêché.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer la convention type.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.

Le Maire :

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'R. Klein', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'DE XENTELIN G' at the top, '57980 MOSELLE' at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a castle and trees. The signature is written in a cursive style, with a long horizontal stroke extending to the left.

R. KLEIN